

LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE AU RENOUVELLEMENT DU TITRE DE SEJOUR

— SALARIÉS

- dernier titre de séjour en cours de validité
- passeport en cours de validité
- 3 photographies d'identité
- justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
 - (facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès internet, ou bail de location/quittance de loyer, ou taxe d'habitation)
 - si **hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
 - si **hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée (imprimé à retirer en préfecture), copie de la carte nationale d'identité ou du titre de séjour de l'hébergeant, et acte de propriété, ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès internet, ou bail de location/quittance de loyer, ou taxe d'habitation
- **si l'étranger occupe toujours l'emploi qui a justifié la délivrance de la dernière autorisation de travail :**
 - attestation de présence dans l'emploi établie par l'employeur
 - 3 derniers bulletins de paie
- **Si l'étranger n'occupe plus d'emploi :**
 - attestation de l'employeur destinée à Pôle Emploi
 - si l'étranger est privé involontairement d'emploi depuis 12 mois : attestation de l'organisme versant les allocations chômage justifiant de la période de prise en charge restant à courir et le montant de l'indemnisation
- **si l'étranger a changé d'emploi :**
 - attestation de l'employeur destinée à Pôle Emploi
 - dossier de demande d'autorisation de travail constitué par l'employeur (formulaire de demande d'autorisation de travail pour un salarié étranger correspondant à la nature de l'activité salariée ; annexe 1 relative à la taxe employeur ; pièces à fournir à l'appui d'une demande d'autorisation de travail listées par l'arrêté du 10 octobre 2007)